

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

En lien avec les objectifs de l'Accord de Paris de 2015 (COP 21), conformément à la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, Cap Atlantique a engagé l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le projet de PCAET a été arrêté par délibération du Conseil communautaire n°21.058.CC du 15 avril 2021.

Pensé comme la stratégie de transition énergétique du territoire, il vise plusieurs finalités :

- Atténuation : limiter l'impact du territoire sur le changement climatique, en agissant sur la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables ;
- Adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique ;
- Préservation de la qualité de l'air.

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation du public électronique est organisée sur le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de Cap Atlantique :

Du vendredi 22 octobre 2021 à 9h00 au vendredi 26 novembre à 12h00 inclus

Le dossier de consultation comprend :

- La délibération du Conseil communautaire n° n°21.058.CC du 15 avril 2021 arrêtant le projet de PCAET ;
- Le diagnostic du PCAET ;
- La stratégie territoriale ;
- Le plan d'actions 2021-2024 ;
- L'évaluation environnementale du PCAET et son résumé non technique ;
- Les avis de l'Autorité Environnementale et du Préfet de la Région Pays de la Loire
- La note de prise en compte de ces deux avis par Cap Atlantique.

Les pièces de ce dossier seront consultables à compter du 22 octobre 2021 (9h) :

- **En ligne** depuis le site internet de Cap Atlantique : www.cap-atlantique.fr
- **Sur support papier**, pendant la durée de la consultation, aux jours et heures habituels d'ouverture :
 - à Cap Atlantique, siège de la consultation, 3 avenue des Noëlls BP 64 , 44503 LA BAULE-ECOUBLAC CEDEX du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;

o et dans chacune des mairies des communes du territoire : Assérac, Batz-sur-Mer, Camoël, Férel, Guérande, Herbignac, La Baule-Escoublac, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Pénestin, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard, Saint-Molf.

Le public pourra formuler ses observations et propositions, pendant la durée de la consultation :

- **Par courrier électronique** envoyé à l'adresse internet suivante : pcaet@cap-atlantique.fr
- **Par écrit** sur les registres de consultation ouverts à cet effet et accessibles, aux jours et heures habituels d'ouverture : à Cap Atlantique, siège de la consultation et dans chacune des mairies des communes de Cap Atlantique.
- **Par voie postale** à l'adresse suivante : Cap Atlantique, 3 avenue des Noëllles, BP 64 44 503 LA BAULE-ESCOUBLAC et en indiquant en objet « consultation PCAET »

Les observations et propositions du public, formulées sur les registres papiers ainsi que par courriers électroniques et courriers postaux, devront être reçues pendant la durée de la consultation pour être recevables.

Toute information complémentaire relative à cette consultation pourra être obtenue auprès de Cap Atlantique, mission énergies climat mobilités par téléphone (02 28 54 17 44) ou par mail (pcaet@cap-atlantique.fr).

A l'issue de la consultation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le projet de Plan Climat-Air-Énergie Territorial éventuellement modifié pour tenir compte des avis, sera soumis à approbation du Conseil communautaire de Cap Atlantique.

La synthèse des observations et des propositions du public sera consultable sur le site internet de Cap Atlantique www.cap-atlantique.fr pendant trois mois à compter de la délibération d'approbation du PCAET.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de Cap Atlantique et affiché au siège de Cap Atlantique et dans chaque mairie de ses communes membres 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.

Par délégation, le Vice-Président délégué
à la transition écologique chargé de l'énergie,
du climat et de la mobilité

Pascal PUISAY